



AVRIL 2021

Terrain de jeux

À cette heure, avec le resserrement des mesures qui entrent en vigueur dès le 14 avril, 20h jusqu'au 25 avril, nous n'avons accès à aucune information nous permettant de vous donner une idée de ce qui va se passer. Nous suivons les différentes mesures. Nous vous informerons dès que nous aurons des nouvelles à ce sujet.

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE MARS 2021

Les comptes pour la période du mois de mars 2021 totalisent 69 422,40\$.

ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE, BALAYAGE DE RUES, FAUCHAGE, DÉBROUSSAILLAGE, MATÉRIAUX GRANULAIRES, MACHINERIE TRAVAUX VOIRIE 2021

La directrice générale avec l'autorisation du conseil demande des prix pour les différents travaux de voirie pour 2021

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2020

Revenus	Rapport 2020
Taxes	524 433
Autres revenus	33 312
Paiement tenant lieu de taxes	626
Subventions	794 627
Total des revenus	1 352 998
Dépenses	
Administration générale	210 825
Sécurité publique	65 040
Transport routier	239 130
Hygiène du milieu	94 042
Urbanisme	18 936
Loisirs	12 350
Transfert des activités d'investissement	714 724
Total des dépenses	1 355 047
Déficit de l'exercice	(2 049)

*Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca*

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE-RÉFECTION DE LA ROUTE ROY

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande a pris connaissance des modalités d'application du volet Soutien du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du ministère;

Attendu que la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

L'estimation du coût des travaux;

Attendu que le chargé de projet de la municipalité, Mme Ghislaine Leblanc, agit à titre de représentant de cette dernière auprès du ministère dans le cadre de ce dossier;

Pour ces motifs,

Il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Adrien-d'Irlande autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADHÉSION AU PROGRAMME DES GESTION DES MESURES D'URGENCE CONNEXION-CITOYEN 211

Considérant la proposition de services afin de répondre aux besoins de notre municipalité, en matière d'information et de référence communautaire et de gestion des mesures d'urgences;

Considérant que le 211 offre une ligne d'information et de référence, 70 heures par semaine, 7 jours sur 7, 24/7, 365 jours par année, accessible par le Web, le clavardage et le téléphone;

Considérant que le 211 peut devenir un collaborateur clé pour les équipes en sécurité civile;

Considérant que lors de mesures d'exception, le 211 par son positionnement régional, être en mesure de capter toute une série de besoins et d'enjeux et de les documenter pour aider les équipes à prendre des décisions sur les services communautaires et en agissant comme catalyseur des demandes, il peut dégager tout le volet communication pour gérer le flux spontané provenant de la population touchée;

Pour ces raisons,

Il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande désire adhérer au programme de gestion des mesures d'urgence *Connexion-Citoyen* offert par l'organisme à but non lucratif *211* au montant de 1\$ par habitant, par année, avec une première année de déploiement gratuite effective au moment de la signature et délègue la responsabilité à la directrice générale afin de signer les protocoles spécifiques.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30

Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca

Site internet : www.stadriendirlande.ca

TRAITEMENT DES GROS REBUTS AU CENTRE DE TRI DE SERVICES SANITAIRES DENIS FORTIER

Considérant la proposition de services afin de répondre aux besoins de notre municipalité, en matière d'information et de référence communautaire et de gestion des mesures d'urgences;

Considérant que le 211 offre une ligne d'information et de référence, 70 heures par semaine, 7 jours sur 7, 24/7, 365 jours par année, accessible par le Web, le clavardage et le téléphone;

Considérant que le 211 peut devenir un collaborateur clé pour les équipes en sécurité civile;

Considérant que lors de mesures d'exception, le 211 par son positionnement régional, être en mesure de capter toute une série de besoins et d'enjeux et de les documenter pour aider les équipes à prendre des décisions sur les services communautaires et en agissant comme catalyseur des demandes, il peut dégager tout le volet communication pour gérer le flux spontané provenant de la population touchée;

Pour ces raisons,

Il est résolu que le Conseil municipal de Saint-Adrien-d'Irlande désire adhérer au programme de gestion des mesures d'urgence *Connexion-Citoyen* offert par l'organisme à but non lucratif *211* au montant de 1\$ par habitant, par année, avec une première année de déploiement gratuite effective au moment de la signature et délègue la responsabilité à la directrice générale afin de signer les protocoles spécifiques.

Prendre note gros rebuts le 2 juin 2021

REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION – CRITÈRE DE PERFORMANCE POUR LA GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE

Attendu que les municipalités reçoivent annuellement du financement provenant du Programme de redistribution des redevances à l'élimination pour mettre en œuvre leur plan de gestion des Matières Résiduelles (PGMR);

Attendu que le 3 juillet 2020, le MELCC a dévoilé la nouvelle stratégie de valorisation de la matière organique qui encadre les objectifs, les obligations règlementaires et les programmes de financement en lien avec les options de traitement de la matière organique, notamment la révision du programme de redistribution des redevances à l'élimination;

Attendu qu'actuellement, la redistribution des redevances à l'élimination est effectuée en fonction de la performance environnementale (kg de matière éliminée/habitant/année), mais également en fonction du critère de la gestion de la matière organique dans un ratio de 40/50 en 2020;

Attendu que les précisions sur les modalités d'application de ces critères n'ont pas été communiquées de façon claire aux municipalités par le MELCC, notamment le moment où la performance territoriale pour le critère de gestion de la matière organique viserait la totalité de la redistribution de la redevance;

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

Attendu que cette redistribution représente un financement d'environ 425 000\$ annuellement et que l'impact budgétaire d'une modification au programme de redistribution doit pouvoir être planifié adéquatement;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité ce qui suit, à savoir :

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande demande au MELCC de clarifier tous les mécanismes de financement relatifs aux versements des redevances selon un échéancier de 5 ans et ce, avant l'adoption des budgets 2021:

Que le Conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande maintient que le critère de performance environnementale mesurée en kg/habitant/année représente un mécanisme pertinent pour allouer le financement de la redistribution de la redevance.

DÉCENTRALISATION DES SOINS DE SANTÉ

Considérant que la centralisation de nos soins de santé a rendu notre système rigide et lent;

Considérant que les effets de la centralisation se font sentir sur l'accessibilité aux soins de santé de proximité et locaux;

Considérant que nous sommes témoins des conséquences de la centralisation dans notre MRC;

Considérant que 750 médecins de toutes les régions du Québec se sont mobilisés pour demander la décentralisation de notre système de santé;

Considérant que toutes ces démarches visent à établir les bases d'une gouvernance locale solide et efficiente qui va donner accès en région à l'ensemble des soins médicaux de base sans aucune discrimination;

Considérant que ces 750 médecins ont émis 4 recommandations peu coûteuses, simples et rapides à mettre en place qui ont été transmises au Ministre de la Santé et des services sociaux cet été soit;

- Le rétablissement d'un poste d'administrateur décisionnel local pour chaque centre hospitalier de soins;
- Le rétablissement d'un poste décisionnel de Directeur des Services Professionnels (DSP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'un Conseil des Médecins et Pharmaciens (CMDP) local pour chaque centre hospitalier;
- Le rétablissement d'une Table des chefs locale réunissant tous les chefs de département d'un centre hospitalier;

Considérant que la gestion de la crise sanitaire nécessite une flexibilité et une réactivité qui manque à notre système de santé centralisé;

En conséquence, il est résolu unanimement :

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

D'appuyer les 4 recommandations émises par le Regroupement québécois des médecins pour la décentralisation des soins de santé.

De demander au gouvernement d'étudier les recommandations du Regroupement et d'y faire suite.

DON RELAIS POUR LA VIE

Que les membres de ce conseil acceptent de commanditer 200,00\$ pour le *Relais de la vie* au nom de la Société canadienne du cancer. Il y a une collecte de don cette année. Vu la Covid-19, le *Relais pour la vie* n'aura pas lieu pour respecter les consignes sanitaires et la distanciation.

Madame Solanges Thibault et monsieur André Mercier remettrons les dons personnellement à la Société canadienne du cancer.

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

Considérant que chaque année, plus de 55 000 Québécois et Québécoises reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie;

Considérant que pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant;

Considérant qu'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adaptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les Québécois et les Québécoises;

Considérant que la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2020, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer;

Considérant que la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les Québécois et Québécoises atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public;

Considérant que la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic. À la chimiothérapie. Aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les Québécois et Québécoises à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être;

Considérant que le mois d'avril est connu le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

Il est, **en conséquence**,

résolu à l'unanimité :

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone :(418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ AU RECENSEMENT

Qu'il soit résolu que :

Le Conseil de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

SÉCURITÉ INCENDIE

Dès le 1^{er} avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra aux pompiers répondant à un appel d'un service de sécurité incendie d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence.

Ce nouvel équipement permettra aux pompiers d'être plus visibles sur la route lorsqu'ils utiliseront leur véhicule personnel pour se rendre à la caserne ou sur le lieu d'une intervention. Il vise également à informer les usagers de la route d'un besoin de courtoisie qui invite à leur faciliter le passage, par exemple, lorsque cela est possible et sans danger. Lorsque le feu vert clignotant sera activé et si les circonstances l'exigent, les pompiers pourront circuler sur l'accotement et immobiliser leur véhicule à tout endroit de façon sécuritaire. Ils devront toujours agir de manière à éviter de mettre en péril la vie ou la sécurité de quiconque.

PASSERELLE DE RECRUTEMENT À L'INTERNATIONAL

Le projet de Passerelle vise à soutenir les entreprises de la région de Thetford dans leurs efforts de recrutement en Europe. Par exemple, nos offres d'emploi locales seront mises de l'avant auprès de candidats potentiels en France. En date du 12 mars 2021, en Chaudière-Appalaches, la Passerelle a permis à 156 entreprises d'attirer 658 travailleurs spécialisés, soit environ 1643 nouveaux arrivants sur le territoire. Passerelle a été rendu possible grâce à la contribution financière du Fonds d'appui au rayonnement des régions du MAMH pour permettre, entre autres, aux entreprises de la région de bénéficier de l'expertise, des services d'accompagnement et au soutien d'un partenaire expérimenté tel que Québec international.

Le bureau municipal est ouvert du lundi au jeudi, de 9h à 12h et de 13h à 16h 30
Téléphone : (418) 335-2585 Courriel : dg@stadriendirlande.ca
Site internet : www.stadriendirlande.ca